

## **PROCEDURE DE DECLARATION ET DE SOUTIEN D'UN PROJET DE RECHERCHE PHRC ou STIC PAR LE COMITE RECHERCHE CERF et de la SFR**

3 niveaux de déclaration :

### **1 Déclaration confidentielle au comité recherche CERF-SFR**

Le but est de savoir si un projet similaire est en cours d'élaboration. Si oui, le comité recherche pourra suggérer de contacter les éventuels investigateurs concernés. La procédure est confidentielle.

### **2 Déclaration ouverte en vue d'une communication aux membres du CERF**

Faire connaître son projet à la communauté radiologique, lors de son élaboration et avant soumission, afin de

- Eviter la concurrence en s'associant éventuellement à un autre projet similaire
- Trouver des partenaires et des sites investigateurs
- Avoir le retour d'expérience d'un projet similaire refusé
  
- Améliorer les chances de succès en obtenant le soutien de la discipline  
*« Projet soutenu par le Conseil des Enseignants en Radiologie de France et la Société Française de Radiologie »*

Le résumé du projet est envoyé aux membres du CERF par mail, mais n'est pas mis sur le site internet.

### **3 Déclaration ouverte en vue d'une communication sur internet**

Même buts qu'en (2), mais le projet est public sur internet, ce qui permet de toucher d'autres disciplines.

### **PROCEDURE :**

- Envoyer au comité recherche CERF –SFR au moins 1 mois avant le deadline de soumission la fiche projet complétée en précisant bien le niveau de confidentialité 1, 2 ou 3.
- Le comité répond et diffuse la fiche pour les niveaux 2 et 3.
- Les personnes intéressées contactent directement l'investigateur principal
- L'investigateur principal informe le comité recherche des éventuels partenaires trouvés
- Le comité donne son soutien au projet
- Le projet soumis est envoyé en copie au comité.